

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/3/2020

Dossier complet le :

11/3/2020

N° d'enregistrement :

pas de numéro Grance

### 1. Intitulé du projet

création d'un forage d'irrigation sur la commune d'Oulchy le Chateau

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom MEURS

Prénom Philippe

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL de l'OURCQ

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MEURS PHILIPPE

RCS / SIRET

3 0 3 | 9 9 7 | 2 9 0 | 0 0 0 | 1 9

Forme juridique EARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
catégorie du projet 27: Forages en profondeur sous catégorie : a) d'une profondeur supérieure ou égale à 50 mètres	Il s'agit d'un forage d'environ 80 mètres de profondeur.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de subvenir aux besoins en eau de son activité d'élevage, l'EARL de l'OURCQ a fait enregistrer un projet de création de forage dans le cadre de sa déclaration ICPE, dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Masse d'eau souterraine: Eocène du bassin versant de l'Ourcq (FRHG 105)
- Débit de pompage escompté: 60 m3/h
- Volume de prélèvement: 39 000 m3/an dont 15 000 m3/an pour l'abreuvement des bovins et 24 000 m3/ pour l'irrigation des cultures fourragères.

Conformément à l'enregistrement ICPE, l'entreprise de forage a réalisé un forage d'essai de 30 m de profondeur. La productivité des calcaires du Lutécien étant insuffisante, celui-ci a été prolongé jusqu'à 80 m de profondeur. La productivité des Sables du Cuisien étant vérifiée, le forage définitif a été réalisé à une distance d'environ 30 m du forage d'essai et à 80 m de profondeur. Sans modification du volume annuel déclaré dans le dossier d'enregistrement, l'exploitant souhaite conserver le forage d'essai et l'exploiter à 10-15 m3/h. Le forage définitif sera quant à lui exploité à un débit de l'ordre de 40-45 m3/h.

Cela permet d'adapter les équipements hydrauliques aux usages (abreuvement des animaux ou irrigation des cultures fourragères).

Le présent dossier concerne le forage définitif. Un autre dossier est déposé simultanément pour le forage d'essai.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de prélèvement a pour objectif de sécuriser l'abreuvement des bovins et la production de fourrages sur l'exploitation de l'EARL de l'OURCQ.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage définitif a une profondeur de 80 m. La foration a été réalisée selon les caractéristiques suivantes:

- entre 0 et 3 m: diamètre de 720 mm, en mode carrière à sec
- entre 3 et 31,50 m: diamètre de 610 mm en mode rotary avec injection de boue
- entre 31,50 et 80 m: diamètre de 440 mm, en mode rotary avec injection de boue

Le forage est composé:

- de tubages pleins en acier E24.2 de diamètres 590/497 mm entre 0 et 31 m de profondeur
- de tubages pleins en PVC de diamètres 280/255 entre -0.75 et 39.25 m de profondeur
- de tubages crépinés en PVC de diamètres 280/255 entre 39.25 et 67.95 m de profondeur
- de tubages pleins en PVC de diamètres 280/255 entre 71.55 et 79.55 de profondeur

L'ouvrage étant réalisé sur des sables légèrement argileux, un traitement aux polyphosphates (200kg brassés sur 4 heures suivi d'un pompage de nettoyage) a été réalisé.

Deux types de pompage d'essai ont été réalisés:

- Essai de pompage courte durée par paliers successifs (17, 33, 49 et 65 m<sup>3</sup>/h) avec suivi de remontée de nappe pour déterminer le débit d'exploitation recommandé,
- Essai de pompage longue durée (24h) à un débit de 60 m<sup>3</sup>/h avec suivi de remontée de nappe (18h). Les essais de pompage ont été réalisés en même temps que sur le forage d'essai (15 m<sup>3</sup>/h).

Les eaux d'exhaure ont été épandues sur les parcelles avoisinantes, à distance des forages (100m) pour ne pas biaiser les pompages d'essai. Les boues ont été stockées à proximité du forage et seront évacuées prochainement.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le prélèvement en eau sera rythmé par les activités de l'exploitation:

- Abreuvement des animaux toute l'année
- Irrigation des cultures fourragères d'avril à septembre selon la pluviométrie

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du Code de l'Environnement (article R214-32): déclaration faite par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne auprès de la DDPP de l'Aisne dans le cas d'un avis de non soumission à examen au cas par cas de la DREAL Hauts de France.

article L 411-1 du code minier : forage de plus de 10 mètres de profondeur: déclaration faite par le foreur auprès de la DREAL Hauts de France.

rubrique 2101 Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc.): Enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur	80 m
diamètre de foration	voir article 4.3
diamètres extérieur /intérieur du PVC plein	voir article 4.3
débit d'exploitation escompté	45 m3/h

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune d'Ouchy le Chateau  
Section ZP  
Parcelle n°65  
Pompage définitif  
Coordonnées en L93 (EPSG: 2154)  
x(L93)=729 090 m  
y(L93)=6 900 117 m  
Altitude= 124 m NGF

Pompage d'essai (pour information):  
x(L93)=729 090 m  
y(L93)=6 900 145 m  
Altitude= 124 m NGF

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

07

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

PM

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oulchy le Château est couverte par un PPR prescrit le 3 juillet 2008 pour les risques suivants: - inondation lente - coulées de boues Les forages de l'EARL de l'OURCQ ne sont pas concernés par les zones sur lesquelles un risque de ruissellement ou de coulées de boues est connu (cf carte zone PLU joint)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche: Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois (id: FR2200399) Distance: 10.9 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

07

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage de 80 m de profondeur prélèvera de l'eau dans l'aquifère des Sables du Cuisien. Pour ce forage, le débit d'exploitation conseillé est de 45 m <sup>3</sup> /h. Le volume annuel maximal prélevé est de 39 000 m <sup>3</sup> / an dont 24 000 m <sup>3</sup> /an pour l'irrigation des cultures fourragères et de 15 000 m <sup>3</sup> /an pour l'abreuvement des animaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements en eau induiront un rabattement local du niveau de la nappe. Le rayon de la zone d'influence est estimé à 100 m et le rayon d'appel à 307 m. Après 24 h de pompage sur les deux forages ( forage définitif et forage d'essai), la remontée de nappe se fera entre 4 et 6 h.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues extraites lors de la création du forage ont été stockées temporairement et seront prochainement évacuées.  L'eau prélevée lors des pompage d'essai a été infiltrée sur les parcelles de l'EARL, à distance de plus de 100 m des forages afin de ne pas biaiser les pompages d'essai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

py

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'influence ne croise aucune zone à dominante humide, cours d'eau, ZNIEFF ou zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de consommation de surface agricole. La margelle bétonnée de tête de forage, qui sera posée au moment de l'installation de la station de pompage, consommera 3 m <sup>2</sup> de surface.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le forage respecte les règles de protection de la ressource en eau posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics se sont limités à la durée des travaux de forage et d'essais de pompage (quelques jours).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores ont été limitées à la durée des travaux. Les habitations alentours se trouvant à environ 400 m, celles-ci ont été relativement restreintes. En phase d'exploitation, la pompe électrique sera immergée. De plus, une station de pompage sera construite, limitant ainsi la propagation du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations causées par les travaux ont concerné un périmètre limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol reste inchangé par l'implantation des forages.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le forage d'essai se situe à 30 m environ du forage objet du présent dossier.

Il est à noter que ces deux ouvrages vont se comporter comme un seul ouvrage. car ils seront utilisés simultanément. Cependant le rabattement local du niveau de la nappe sera réduit.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**Protection de la ressource en eau (quantité):**

L'EARL de l'OURCQ ajustera les apports d'eau en fonction de ses besoins. Pour l'irrigation des cultures fourragères, les tours d'eau seront déclenchés quand la réserve facilement utilisable par les racines des cultures sera sur le point d'être consommée. La méthode du bilan hydrique prend en compte les EvapoTranspirations Potentielles (ETP) prévues pendant les jours à venir, et les quantités de pluies cumulées avant et pendant la culture.

**Protection de la ressource en eau (qualité):**

Une margelle bétonnée sera réalisée au moment de la construction de la station de pompage. Cette margelle de 3 m<sup>2</sup> sera construite autour de la tête du forage et à 0,30 m de hauteur au dessus du terrain naturel.

La tête du forage s'élève de 75 cm au dessus du terrain naturel. Un capot de fermeture est installé sur la tête du forage. Il permettra un parfait isolement des inondations et de toute pollution.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de prélèvement devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- Le projet n'aura pas d'impact identifié sur l'environnement: les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à distance du forage. Celui-ci est implanté de manière à protéger la ressource en eau souterraine de toute pollution. Les prélèvements seront réalisés afin de permettre à la nappe de se rétablir après chaque prélèvement.

- Le projet n'impactera pas les autres prélèvements environnants, utilisés pour l'irrigation et l'adduction en eau potable

- Enfin, les nuisances causées par le projet se sont limitées à la période de réalisation des travaux.

L'impact du projet sur l'environnement a été étudié et traduit dans le document annexé 4c. Celui-ci est considéré comme étant insignifiant au regard des enjeux identifiés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 4a: Fiche récapitulative de la demande de création de forage dans le cadre du dossier d'enregistrement Annexe 4b: Rapport de fin de travaux du foreur Annexe 4c: Note d'interprétation des pompages d'essai Annexe 6: Arrêté d'enregistrement de l'installation ICPE Annexe 7: Attestation d'accord des propriétaires. Annexe 8: Plan local d'urbanisme de la commune d'Oulchy le Chateau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Oulchy le Chateau

le, 24/02/2020

Signature



04.